

ARRÊTÉ N° 19-00666

10 JUL 2019

Portant ouverture du concours d'entrée en Première Année du Second Cycle des élèves-professeurs d'enseignement Secondaire Technique de l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) Bambili de l'Université de Bamenda pour le compte de l'année académique 2019/2020.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

- Vu la Constitution;
- Vu la loi n°005 du 16 Avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n°93/026 de 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
- Vu le Décret n°93/027 du 19 Janvier 1993 portant dispositions communes dans les Universités d'État, modifié et complété par le Décret n° 2005/342 du 10 Septembre 2005 ;
- Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre, 2011 portant formation du Gouvernement;
- Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu le Décret n°2012/433 du 1^{er} Octobre 2012 portant organisations du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le Décret n° 2010/372/ du 14 Décembre 2010 portant érection de l'École normale supérieure annexe de Bambili en deux établissements de l'université de Bamenda ;
- Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 10 Février 2000 portant sur l'admission dans les Écoles nationale de formation et au recrutement à la Fonction publique;
- Vu le Décret n° 2010/371 of 14 Décembre 2010 portant création de l'Université de Bamenda;
- Vu le Décret n° 2011/045 du 08 mars 2011 portant organisation de l'Université de Bamenda ;
- Vu la Décret n° 2015/541 du 27 Novembre 2015 portant nomination du Vice-Chancellor de l'Université Bamenda;
- Vu la Décret n° 2018/074 du 29 Janvier 2018 portant nomination du Directeur de l'École normale Supérieure d'Enseignement Technique de Bambili;
- Vu L'Arrêté n°19-00054/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 27 Février 2019 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun, au titre de l'année académique 2019/2020 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Un concours sur épreuves pour l'admission en 1^{ère} année du 2nd cycle de l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) Bambili de l'Université de Bamenda est ouvert au titre de l'année académique 2019/2020, dans les séries et les options suivantes :

Séries	Option	Nombre de places
Sciences Fondamentales	Mathématiques, Sciences et Technologies	04
Génie Civil et Forestier	Travaux Publics	04
	Menuiserie Ebénisterie	04
Génie Electrique	Électrotechnique	04
Génie Mécanique	Fabrication Mécanique	04
Économie Sociale et Familiale	Modélisme et Industrie d'Habillement et Textile	05
	Économie Familiale	05
	Transformation/Conservation des produits agropastoraux	05
Informatique	Informatique Fondamentale	04
	Informatique pour TIC	04

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 VISA
 003027 - 05 JUL 2019
 PRIME MINISTER'S OFFICE

Techniques Administratives	Comptabilité	04
	Management	04
	Marketing	04
Sciences de l'Education	Sciences de l'Education	05
TOTAL		60

Article 2 : (1) Le concours est ouvert en une seule session aux Camerounais des deux sexes satisfaisant aux conditions suivantes :

Département	Option	Diplômes requis	
Sciences Fondamentales	Mathématiques, Sciences et Technologies	- Licence en Informatique ou Mathématiques - Diplôme d'Ingénieur; - DIPET I en Informatique ou Filière Ingénieur	
Génie civil et Forestier	Travaux Publics	- Ingénieur en Travaux Publics; - Licence Technologique en Travaux Publics; - Licence Professionnelle en Travaux Publics; - Ingénieur en Génie Civil ; - Ingénieur en Génie Rural ; -DIPET I en Bâtiment et Travaux Publics.	
SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA 003027 05 JUL 2019 PRIME MINISTER'S OFFICE	Menuiserie Ebénisterie	-DIPET I en Menuiserie Ebénisterie -Ingénieur en Menuiserie Ebénisterie; -Licence en Menuiserie Ebénisterie; -Licence en Technologie de Menuiserie Ebénisterie; - Licence Professionnelle en Menuiserie Ebénisterie; -Licence en Industrie du Bois.	
	Génie Électrique	Electrotechnique	- Ingénieur en électrotechnique ; - Licence en Electrotechnique ; - Licence Technologique en Electrotechnique ; -Licence professionnelle en électrotechnique ; - Licence en Physique ; -Licence en EEA ; -DIPET I en Electrotechnique.
	Génie Mécanique	Fabrication Mécanique	-Ingénieur en Génie Mécanique ; -Licence Technologique en Génie Mécanique -Licence Professionnelle en Génie Mécanique ou autre Diplôme équivalent ; -DIPET I en Fabrication Mécanique.
Économie Sociale et Familiale	Modélisme et Industrie d'Habillement et Textile	- Licence en Industrie Textile; -Licence Professionnelle en Textile; Licence en Beaux Arts, Chimie, Physiques ; -DIPET I en Modélisme et Industrie d'Habillement et Textile.	
	Économie Familiale	- Licence en économie Familiale ou Nutrition -Licence en Biologie, Infirmierie, Biochimie ou Chimie. DIPET I en Economie Familiale.	

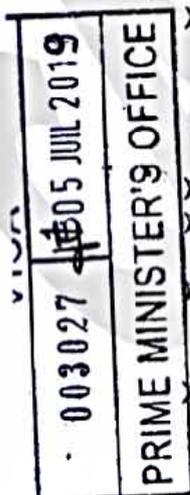
	Transformation/Conservation des produits agropastoraux	- Licence en agroalimentaire ou Nutrition - Ingénieur en agroalimentaire ou Nutrition - Master en agroalimentaire ou Nutrition - DIPET I en Economie Familiale.
Génie Informatique	Informatique Fondamentale	- Licence en Informatique; - Licence de Technologie en Informatique; - Ingénieur en Informatique; - Licence en Maths; - Licence Professionnelle en Informatique. - DIPET I en Informatique Fondamentale.
	Technologies de l'Information et de la Communication	- Licence en Informatique; - Licence de Technologie en Informatique; - Ingénieur en Informatique; - Licence en Maths ou Physiques; - Licence Professionnelle en Informatique. - DIPET I en Informatique Fondamentale.
	Informatique Fondamentale	- Licence en Informatique; - Licence de Technologie en Informatique; - Ingénieur en Informatique; - Licence en Maths; - Licence Professionnelle en Informatique. - DIPET I en Informatique Fondamentale.
Techniques Administratives et de Gestion	Comptabilité	- Licence en Comptabilité, Banque et Finance ou Economie; - DIPET I en Comptabilité
	Management	- Licence en Management, Banque et Finance ou Economie - DIPET I en Management
	Marketing	- Licence en Marketing, Banque et Finance ou Economie - Licence Professionnelle en Marketing ; - DIPET I en Marketing.
Science de l'éducation	Science de l'Education	Toute Licence, Licence en didactique ou en Science de l'Education

Article 3 (1) Les titulaires d'un diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur seront admis à concourir.

(2) Les candidats non-fonctionnaires doivent être âgés de 32 ans au plus au 1^{ère} janvier 2019. Les dispenses d'âge ne sont pas accordées.

Article 4 : Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- une demande d'inscription dûment remplie en ligne par le candidat au site Internet <http://www.hattcuniba-edu.cm/entrance> pour obtenir le récépissé et fiche d'inscription ;
- Présentez-vous à un guichet de Express Exchange SA pour effectuer le paiement des frais de concours, Présenter votre lettre de confirmation d'inscription et communiquer le code d'inscription figurant sur ladite lettre avant de payer. Retirer votre reçu correspondant au paiement de vingt mille (20.000) FCFA délivré par Express Exchange SA. Aucun autre mode de paiement ne sera accepté ;
- une photocopie certifiée conforme d'acte de naissance et datant de moins de six (06) mois ;
- les relevés de notes du Probatoire ou du GCE/OL, du Baccalauréat ou du GCE/AL signés ou certifiés par les Offices compétents ;
- Les relevés de notes des niveaux I, II et III de Licence ou Bachelor, ou du diplôme d'ingénieur ou du diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement supérieur, signés ou certifiés conformes par les autorités académiques compétentes ;
- une photocopie certifiée conforme de la Licence ou Bachelor, du diplôme d'ingénieur ou du diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, datant de moins de six (6) mois, ou une Attestation de Réussite signée ou certifiée par l'autorité académique compétente.



- un certificat médical délivré par un médecin de l'Administration, attestant que le candidat est physiquement et médicalement apte à l'exercice de la fonction d'enseignant ;
- un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois (03) mois ;
- une enveloppe A4 timbrée au tarif réglementaire et portant l'adresse du candidat ;
- deux photos (4x4) d'identité ;
- une autorisation du Ministre de l'Éducation de Base, du Ministre des Enseignements Secondaires ou du Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, selon le cas, pour les candidats fonctionnaires en poste dans ces Départements ministériels et du Ministre de la Fonction Publique selon le cas pour les candidats fonctionnaires des autres Départements ministériels.

Article 5 : (1) Les candidats titulaires, de diplômes étrangers doivent présenter soit l'arrêté d'équivalence, soit le récépissé du dépôt de la demande d'équivalence, délivrés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

(2) En tout état de cause, l'admission définitive, le cas échéant, n'est acquise que sur présentation dans les délais fixés par l'autorité compétente, de la preuve de l'obtention de l'équivalence.

Article 6 : Tous les dossiers complets doivent être déposés à l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de Bambili-Bamenda ou dans les Délégations Régionales du MINESEC au plus tard le **Vendredi, 13 Septembre 2019.**

Article 7 : Le concours sur épreuves comporte :

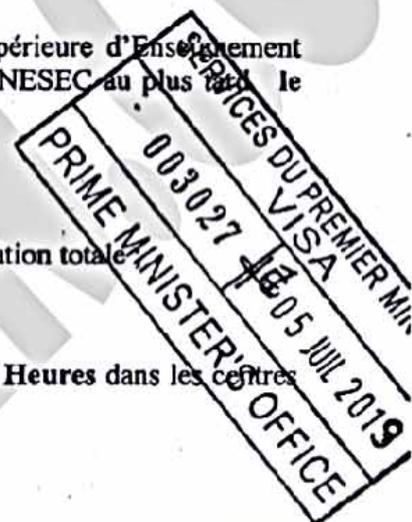
- 1) Une épreuve écrite (Question à Choix Multiple) comptant pour 70% dans l'évaluation totale
- (2) Une note de l'étude du dossier comptant pour 30% dans l'évaluation totale

Article 8 : Les épreuves écrites auront lieu le **Dimanche, 29 septembre 2019 à 8 :00 Heures** dans les centres suivants : **Bafoussam, Bambili, Buea, Douala, Ngaoundere, Yaounde.**

Article 9 : (1) Les épreuves écrites sont réparties comme suit :

Département	Option	1ere Partie (Majeur)	2nd Partie (Mineur)
Sciences Fondamentales	Mathématiques, Sciences, Technologies	Physiques	Mathématiques
Génie Civil et Forestier	Travaux Publics	Projet en Travaux Publics	
	Menuiserie Ebénisterie	Projet en Menuiserie Ebénisterie	
Génie Électrique	Électrotechnique	Électrotechnique	Maths Appliquées
Génie Mécanique	Fabrication Mécanique	Projet en Fabrication Mécanique	
Économie Sociale et Familiale	Modélisme, Industrie d'Habillement et Textile	Projet en Modélisme, Industrie d'Habillement et Textile	Culture Générale
	Économie Familiale	Projet en Economie Familiale	
	Transformation/Conservation des produits agropastoraux	Projet en Transformation/Conservation des produits agropastoraux	
Génie Informatique	Informatique Fondamentale	Programmation et Algorithmes	Maths Appliquées
	Informatique pour TIC	Communication et Systèmes d'Information (synthèse des documents)	
Techniques Administratives et de Gestion	Comptabilité	Comptabilité	Mathématiques Financières
	Management	Management	
	Marketing	Marketing	
Science de l'Éducation	Science de l'éducation	Psychologie Générale	Pédagogie Générale

(2) Les programmes du concours sont ceux des études universitaires.



Article 9 : (1) Chaque épreuve de l'examen écrit est notée de zéro à vingt. Toute note inférieure à cinq sur vingt est éliminatoire.

(2) La note de l'étude du dossier est établie en fonction :

- De l'âge du candidat ;
- Du nombre d'années passées en cycle de Licence ou Bachelor ;
- Des notes obtenues aux Niveaux I, II et III de Licence ou Bachelor dans les matières de spécialité, et les mentions éventuelles.

Article 10 : Les résultats définitifs seront publiés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Article 11 : La composition du jury d'admission fait l'objet d'un texte particulier du Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Article 12 : Les frais de concours indiqués à l'article 4 ci-dessus ne sont pas remboursables.

Article 13: Le Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) Bambili de l'Université de Bamenda sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré puis publié en français et en anglais partout où besoin sera.

Yaoundé, le 10 JUL 2019

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
003027	05 JUL 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE	

